

DSDEN du Lot  
Division des ressources humaines

Cahors, le 05 septembre 2024

Affaire suivie par :

Caroline DANTOT (Circonscriptions Cahors 2 – Figeac -Cahors 1 –  
Gourdon)

Tél : 05 67 76 55 01

Mél : [drh46-gest1@ac-toulouse.fr](mailto:drh46-gest1@ac-toulouse.fr)

L'Inspectrice d'académie du Lot  
Directeur des services départementaux de l'Education  
nationale du Lot

à

1 Place Jean Jacques Chapou  
46000 CAHORS

Mesdames et Messieurs les lauréats du CRPE 2024

**Objet :** Reclassement des enseignants fonctionnaires stagiaires lauréats du concours de recrutement de professeurs des écoles 2024

**Références :** Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation des règles suivant lesquelles doit être déterminée l'ancienneté du personnel nommé dans l'un des corps de fonctionnaires de l'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale

Les lauréats du CRPE 2024 ayant déjà travaillé avant leur accès au corps des professeurs des écoles peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un échelon plus avancé ou d'un maintien d'indice à titre personnel plus favorable dès leur année de stage. Ils doivent pour cela saisir une demande de reclassement comprenant les pièces et justificatifs propres à leur situation.

Cette demande doit parvenir au plus tard le : **vendredi 30 septembre 2024**

Je vous précise que seuls les anciens employeurs sont habilités à compléter, dater et signer les justificatifs et états de services transmis à l'appui des demandes. Les documents transmis doivent nécessairement comporter le cachet de l'autorité signataire.

Si vous n'avez aucun reclassement à demander, veuillez compléter et signer l'annexe 4.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Sophie SARRAUTE

**CPI :**

Circonscriptions du Lot.

**PJ :**

Annexe 1 : Formulaire de demande

Annexe 2 : Etat des services accomplis à l'étranger

Annexe 3 : Liste des pièces

Annexe 4 : Absence de services antérieurs